



**Compte rendu  
AG du 18 octobre 2012 à Clermont en Argonne**

**Etaient présents** : cf. liste d'émargement

M. le Président ouvre la séance à 19h15 et présente les excuses des délégués communautaires absents.

**1) Cohésion sociale/Culture :**

**• Etat d'avancement des dossiers micro crèches et maisons de santé :**

Le Président présente les dossiers en cours :

**• MICRO-CRECHE DE CLERMONT :**

Marché de travaux lancé le 18/09 avec une remise des offres le 05/10/2012.

La CAO pour les attributions a eu lieu le 15/10/2012.

Marchés avec options estimés par MOE à 181 700 € HT, attribués pour 157 858,51 € HT.

Réunion 0 le 12/11/2012 (8 mois de travaux dont 15 jours de préparation).

**• MC & MAISON MEDICALE DE DOMBASLE EN ARGONNE :**

Marché de travaux lancé le 17/10/2012 avec une remise des offres le 05/11/2012.

**• MSR CLERMONT :**

1. Branchements des réseaux eaux réalisés
2. Marché CT + SPS notifiés fin août
3. DCE travaux en cours de lecture et d'analyse
4. Marché de travaux lancé sous 2 semaines sous réserve de validation du DCE travaux.

**• Convention club house football :**

Mme Warnier expose la convention, permettant de mettre à disposition gracieusement le local destiné au « clubhouse » de l'association FC Val d'Argonne conformément à la délibération n° 2005-038 pour les années 2012 et 2013.

**Délibération : D'approuver le projet de convention dans les conditions mentionnées, D'autoriser le Président à signer tout document en lien avec ce dossier :**

**Vote : Unanimité**

**• Cours d'anglais 5<sup>ème</sup> groupe :**

Mme Warnier énonce la proposition d'ouvrir un 5<sup>ème</sup> groupe de conversation en anglais. Pour la période 2012-2013, en plus des 4 groupes validés lors de la précédente AG, il est proposé de mettre en place un groupe de conversation selon les conditions suivantes :

1 groupe CONVERSATION adultes : 24 séances de 1h00 pour un tarif de 190 € pour les participants résident de la CC Centre Argonne et de 210 € pour les participants hors Codecom.

Pour le bon déroulement de l'opération, il est envisagé d'organiser des soirées d'inscriptions durant lesquelles le professeur jugera les niveaux des personnes intéressées et pourra ainsi les inscrire dans le groupe le plus adapté. Ces soirées d'inscriptions se dérouleront les vendredi 19 octobre et jeudi 25 octobre de 18h à 19h30 au Point Public de la CC Centre Argonne.

Le Président ajoute que la personnalité du professeur d'anglais est pour beaucoup dans le succès de cette opération.

[Aubrèville](#)

[Brabant en Argonne](#)

[Brocourt en Argonne](#)

[Le Claon](#)

[Clermont en Argonne](#)

[Dombasle en Argonne](#)

[Froidos](#)

[Futeau](#)

[Les Islettes](#)

[Jouy en Argonne](#)

[Lachalade](#)

[Le Neufour](#)

[Neuvilly en Argonne](#)

[Rarécourt](#)

[Récicourt](#)



Il est proposé d'ouvrir les stages de formation CONVERSATION dans les conditions suivantes : Effectif de 6 participants minimum pour ce niveau. Tarif de 190 € demandé à chaque participant résident de la communauté de communes et de 210 € pour les participants hors communauté de communes. Les recettes seront encaissées sur la régie de recettes créée au siège de la communauté de communes, de fixer le montant horaire de la vacation à 35 € bruts pour le formateur, de rémunérer à 2 X 1h50 la vacataire couvrant ainsi les soirées d'inscriptions.

**Délibération : D'approuver le projet dans les conditions mentionnées ci-dessus, D'autoriser le Président à signer tout document en lien avec ce dossier :**  
**Vote : Unanimité**

• **Contrôle CAF du 14/11/2012 :**

Dans le cadre de la « politique de maîtrise des risques », un contrôleur de la CAF viendra contrôler sur place les ALSH et le RAM de la CCCA afin de s'assurer de la conformité entre les déclarations et documents que nous adressons à la CAF de la Meuse et la réalité sur le terrain.

**2) Affaires Scolaires :**

• **Effectifs scolaires (mettre le tableau des effectifs) :**

M. Dequenne, Vice-président en charge des affaires scolaires prend la parole pour présenter les chiffres des effectifs scolaires de la rentrée 2012. Il exprime sa crainte face aux baisses du nombre d'élèves sur le RPI Aubréville/Neuvilly, ainsi que pour la maternelle de Clermont où seulement 68 enfants sont inscrits contre une centaine il y a quelques années. De plus les enfants en très petite section de maternelle ne sont que 4 et les plus grands qui partiront en CP l'année prochaine sont une trentaine ce qui risque de faire baisser un peu plus l'effectif à la rentrée prochaine.

M. Dequenne explique qu'au printemps quand les propositions de fermetures et d'ouvertures de classes sont faites, des classes risquent d'être fermées.

Pour le RPI Vallée de la Biesme, l'effectif se maintient, même si de nombreux enfants du Centre Social sont partis à Verdun.

**3) Economie/Tourisme :**

• **Règlement des nouveaux fonds du département :**

Le Président rappelle au conseil communautaire la nouvelle politique mise en oeuvre par le département de la Meuse permettant de co-financer des opérations s'inscrivant dans les objectifs stratégiques suivants :

- Renforcement de l'armature urbaine,
- Réalisation d'opérations d'habitat cohérentes et concertées,
- Maintien et accès des services dans les territoires ruraux,
- Développement économique et touristique,
- Amélioration du cadre et du mode de vie.

Pour assurer la réalisation de ces objectifs et la mise en oeuvre des actions y concourant et susceptibles d'entraîner une nouvelle dynamique sur le territoire de la communauté de communes du Centre Argonne, tout en tenant compte des acquis du passé, le Département s'engage à financer ces différentes actions à travers principalement l'instauration de 4 fonds d'intervention :

- deux fonds principaux :
  - un Fonds de Développement Territorial
  - un Fonds d'Initiative Locale
- deux fonds spécifiques dédiés à :
  - l'habitat
  - à la montée en débit numérique.



Le Président présente les objectifs du territoire du Centre Argonne qui s'articulent autour de 3 grands axes de développement :

I - Développer l'économie du territoire

II - Renforcer la qualité de vie et l'attractivité de notre territoire

III - Prendre en compte le développement durable

Mme Elkaim explique plus en détail les trois axes de développement :

### **I - Développer l'économie du territoire**

#### 1/ Actualiser notre stratégie de développement économique

- Diagnostic de l'existant (identification des entreprises, de l'immobilier,...)
- Formaliser la relation de la codecom aux entreprises du territoire

#### 2/ Favoriser le maintien des entreprises existantes et ouvrir le territoire à de nouveaux projets d'installation

- Offrir des lieux d'implantation (communaux ou intercommunaux : zones d'activités, immobiliers, etc.)
- Participer à l'animation économique du territoire en lien avec nos partenaires (chambres consulaires, Meuse entreprise, syndicats et fédérations professionnels, etc.)
- Développer la communication à destination des porteurs de projets, faire la promotion de notre territoire

#### 3/ Favoriser la consommation de produits locaux

- Promouvoir une agriculture plus tournée vers le local
- Diversifier les activités agricoles
- Valoriser les filières courtes

#### 4/ Faire du tourisme un vecteur de développement

- Identifier les atouts et les acteurs clés par un diagnostic partagé (partenariat CCCA, OTSI, CDT, CG, Pays de Verdun, CG55, CRL, etc.)
- Favoriser et soutenir l'émergence d'une offre touristique diversifiée, innovante et originale (hébergements, festivals, circuits touristiques, etc.)
- Organiser l'offre touristique (acteurs, produits, circuits)
- Promouvoir le territoire et l'offre des différents acteurs (site internet, brochures, commercialisation des produits, présence sur des salons, etc.)

### **II - Renforcer la qualité de vie et l'attractivité de notre territoire :**

#### 1/ Améliorer l'offre de soins et l'accès aux soins pour tous

- réaliser un diagnostic du territoire sur l'offre
- construire un pôle de santé rural (2 maisons médicales)

#### 2/ Agir pour la petite enfance et la jeunesse, et toutes les générations,

- amélioration et entretien des écoles
- nouvelles structures d'accueil, améliorer les accueils périscolaires existants, RAM
- développer les liens intergénérationnels (maison de retraite, associations ILCG ADMR, etc.),
- répondre aux difficultés des jeunes (mission locale, soutien au collège)

#### 3/ Améliorer l'accès aux services notamment publics :

- Point public, RAM et Espace Cyberbase
- Amélioration des équipements communaux et intercommunaux (mairies, salles des fêtes, etc.)
- Communiquer sur l'offre de services (site internet, journal intercommunal, guide des services, etc.)
- Améliorer la mobilité (véhicules pour les associations et les mairies), développer le co-voiturage,
- Réduire la fracture numérique (participer au SDANT)

#### 4/ Améliorer la qualité et l'accès à l'habitat :

- Permettre aux communes de réhabiliter les logements communaux
- Rénovation des façades privées (Guide CAUE),...

### **III - Prendre en compte le développement durable :**

#### 1/ Mener une politique de gestion des déchets permettant une meilleure élimination et plus de recyclage

- Lancer une nouvelle campagne de composteurs, sensibiliser les citoyens au compostage (partenariat ADEME, CG55, CCCA)
- Lancer une réflexion sur la gestion des déchets verts et résidus de bois de taille (particuliers, communes et CCCA)
- Etudier la création d'une nouvelle déchèterie (en lien avec les territoires/SDCI) et suite aux désordres de l'actuelle déchèterie,
- Mettre en place la redevance incitative afin de réduire les ordures ménagères résiduelles et valoriser les citoyens qui font des efforts de tri

#### 2/ Agir sur l'éclairage public communal et intercommunal

- Mener une étude sur les réseaux d'éclairage public communaux (réseaux électriques pas de compétence CCCA) pour agir sur la consommation électrique

#### 3/ Développer dans le cadre des projets intercommunaux et communaux des systèmes de chauffage réduisant les gaz à effet de serre et favorisant le recours aux énergies renouvelables



- Mise en œuvre d'un système de chauffage PAC/sondes géothermales sur la rénovation extension du RPI Vallée de la Biesme
- Mise en œuvre de PAC air/eau sur les micro-crèches, etc.

#### **4/ Sécuriser l'approvisionnement en eau potable (compétence communale)**

- Etude de la ressource aquifère des communes du territoire du Centre Argonne

#### **5/ Améliorer la qualité des eaux des rivières et des zones humides, entretenir nos rivières et les zones humides :**

- Partenariat sur Vallée de la Biesme avec le SMAVAS (DIG), programme d'entretien (CG55, AESN, EOA)
- Membre du SM3A pour l'entretien de l'Aire et de ses affluents (CG55, AESN, EOA)
- Renaturation du Bas Bois et de l'étang des Bercettes,
- Développement de partenariat sur les démarches d'animation, de concertation, de découvertes des cours d'eau et zones humides
- Spanc en partenariat avec le syndicat mixte Germain Guerard,

M. Ponsignon intervient en expliquant que le CG 55 a besoin de savoir à l'avance les projets pour pouvoir budgéter au plus près les lignes de crédits à affecter aux différents projets des territoires. C'est pourquoi une nouvelle convention doit être passée entre les territoires et le département, suite à la mise en place d'une nouvelle politique du CG.

**Délibération : D'approuver la convention de développement territorial, D'autoriser le Président à signer tout document en lien avec ce dossier :**

**Vote : Unanimité**

- **Programmation CADT 2013 2014 :**

Mme Elkaim informe les délégués du nouveau programme de subventions de la Région Lorraine pour 2013 et 2014.

Dans le cadre de la politique d'appui financier du Conseil Régional de Lorraine, les élus du Pays de Verdun, (territoire de contractualisation de cette nouvelle politique), les représentants des collectivités intercommunales et les élus du Conseil Régional de Lorraine ont travaillé à la réalisation d'un Contrat d'Appui au Développement des Territoires en 2011. La présente contractualisation s'effectue pour la période 2012-2014.

Pour l'année 2013, tout projet communal ou intercommunal, relevant des lignes de la charte du Pays de Verdun, serait éligible à des subventions régionales, sous réserve de validation des élus régionaux en Commission Permanente.

Actuellement, chaque intercommunalité doit présenter une programmation des projets (intercommunaux et communaux) pour l'année 2013, ainsi qu'une programmation des projets pour 2014.

La programmation 2013 sera ensuite étudiée en Comité de pilotage en février 2013.

Pour toute demande de subvention régionale, les Communautés de Communes recensent les démarches communales. Le projet ne doit pas être commencé avant que le Conseil Régional n'en donne l'autorisation (possibilité de demander une dérogation pour commencer les travaux plus tôt).

Au 15 octobre a été communiquée au Pays de Verdun, ainsi qu'à la Région, la liste des projets établis ainsi que les fiches actions des projets communaux et intercommunaux pour la programmation 2013 et 2014.



## Programmation 2013

Objectifs	Commune/EPCI	Projet
1.3 Améliorer notre cadre de vie et nos habitants	<b>Aubréville</b>	Réhabilitation de trois logements communaux, Aubréville <b>ANNULE</b>
1.3 Améliorer notre cadre de vie et nos habitants	<b>Récicourt</b>	Réhabilitation et aménagement d'un logement communal F5, Récicourt
1.3 Améliorer notre cadre de vie et nos habitants	<b>Futeau</b>	Réhabilitation d'un logement communal, Futeau <b>ANNULE</b>
1.3 Améliorer notre cadre de vie et nos habitants	<b>Brocourt</b>	Restauration d'un agréoir, Brocourt
2. Développer l'économie touristique	<b>Centre Argonne</b>	Réhabilitation du Kaiser Tunnel, Lachalade
1.1 Développer les équipements de proximité à des fins sociales et culturelles	<b>Centre Argonne</b>	Réhabilitation du Point Public, Clermont en Argonne
1.3 Améliorer notre cadre de vie et nos habitants	<b>Aubréville</b>	Restauration du lavoir des Dames et mise en valeur des abords à Aubréville

## Programmation 2014

Objectifs	Commune/EPCI	Projet
2. Développer l'économie touristique	<b>Centre Argonne</b>	Musée des Faïences à Les Islettes
1.1 Développer les équipements de proximité à des fins sociales et culturelles	<b>Jouy en Argonne</b>	Réhabilitation de la salle de convivialité, à Jouy en Argonne
1.1 Développer les équipements de proximité à des fins sociales et culturelles	<b>Centre Argonne</b>	Création d'une micro-crèche à Les Islettes
1.1 Développer les équipements de proximité à des fins sociales et culturelles	<b>Centre Argonne</b>	Réhabilitation des Equipements sportifs et mise aux normes PMR, Clermont en Argonne
2. Développer l'économie touristique	<b>Centre Argonne</b>	Restauration de l'étang des Bercettes, Neuville en Argonne

**Délibération : D'approuver la programmation 2013 et pré programmation 2014, D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier :**

**Vote : Unanimité**



- **Projet de concession Kaiser Tunnel / ONF/ Codecom :**

Le président laisse la parole à M. Collinet pour présenter le projet de concession pour le Kaiser Tunnel entre l'ONF et la Codecom Centre Argonne.

M. Collinet tient tout d'abord à préciser que la Commission de Sécurité qui est passée le 24 novembre 2012 sur le site du Kaiser Tunnel avait été demandée par le l'ONF et les bâtiments de France, et non par le Président de la Codecom.

Les termes principaux de la concession avaient été discutés la veille avec le directeur de l'ONF pour mettre au clair certains points comme la sous traitance pour l'exploitation. En effet, la Codecom serait le concessionnaire mais déléguerait l'exploitation à une autre structure, qui n'est pas encore définie.

Autre point important, les périodes de chasse, car le Kaiser Tunnel se situe en pleine forêt domaniale où la chasse est autorisée. il faudra donc connaître à l'avance le plan de chasse, et que toutes modifications soient communiquées en amont.

M. Fourmet précise que le plan de chasse est toujours fixé à l'avance et ne se modifie que très rarement au cours de la période.

M. Zaccharias demande pourquoi un périmètre autour du Kaiser Tunnel ne serait pas interdit à la chasse pour plus de sécurité.

M. Collinet explique ensuite que les sommes obtenues suites à la vente des entrées serviront principalement à l'entretien et aux travaux nécessaires au maintien en état du site.

Un compromis a été trouvé avec le directeur de l'ONF en ce qui concerne la redevance que la Codecom devra verser à l'ONF, au titre de la concession. Ainsi, la gratuité a été obtenue pendant les 6 premières années, puis un pourcentage de 5 % sur les ventes des entrées déduction faite des sommes utilisées pour l'entretien du site sera à reverser à l'ONF.

M. Regnier fait la remarque que cette concession est à but non lucratif mais que les sommes des entrées seront bien effectives. Le Président répond qu'elles serviront de fonds de réserve.

M. Laigle demande pourquoi l'ONF ne fait pas elle-même les travaux, et ne l'exploite pas, alors qu'elle demande à quelqu'un d'autre de le faire en le soumettant à une redevance. M. Laigle termine en demandant si la Codecom va embaucher pour faire les visites....ce à quoi le Président répond non, car il y aura un concessionnaire (la codecom) et un exploitant qui seront bien distincts l'un de l'autre. La relation est à 2 niveaux : entre l'Etat/l'ONF et le concessionnaire et entre le concessionnaire et l'exploitant.

M. Ponsignon intervient en disant que le Président du Conseil Général de la Meuse s'est engagé à financer à hauteur de 50 % les travaux qui seront engagés pour remettre en état et en sécurité le site.

M. Fourmet demande si un état des lieux sera effectué au début de la concession. Le Président répond que oui, c'est une condition de la concession.

M. Gras demande si l'office de tourisme versait les 5 % des sommes des entrées à l'ONF. Le Président répond que oui, cette redevance était inscrite dans la convention qu'il y avait entre l'ONF et l'OTSI.

**Délibération : Donner délégation au Président pour régler les derniers détails et signer la convention qui a été présentée, De donner pouvoir au Président pour le choix du bureau d'études en vue des travaux, D'autoriser le Président à signer tout document en lien avec ce dossier :**

**Vote : Unanimité**

- **SDANT :**

Le Président présente l'état actuel du Schéma Départemental d'Aménagement numérique du Territoire.

Le département de la Meuse entreprend l'élaboration de son SDANT, en partenariat avec la Région Lorraine, la Caisse des Dépôts et des Consignations, les services de l'Etat. Ce schéma fait parti d'un ensemble plus large appelé Programme National Très Haut Débit qui fixe de couvrir le territoire français en très haut débit d'ici à 2025.

Actuellement, nous sommes dans une phase d'étude des différentes solutions de dessertes envisageables pour améliorer les débits disponibles sur le territoire. Le cabinet Tactis a été désigné pour mener à bien les différentes études.



Si c'est le département qui mène cette étude et ce schéma, ce seront les collectivités qui seront libres de définir leur stratégie d'action suivant les critères qu'elles définiront et leurs capacités financières.

Fin juillet 2012, le service TIC du département a rencontré la Codecom pour présenter un état des lieux des débits actuels. Suite à cette réunion et aux remarques des services la Codecom, des préconisations en terme de technologie utilisables ont été émises.

Le Président rappelle que de nombreuses communes ont un accès médiocre au numérique notamment les communes utilisant le Wimax (Brocourt, Lachalade, Froidos, Récicourt...). Les coupures sont très fréquentes, et le débit délivré n'est pas de 2Mo mais seulement de 900 Ko. Les coûts sont très importants pour que la couverture soit correcte.

M. Fourmet explique qu'il faudrait y aller par gradation.

Une question reste en suspend, qui va payer quoi ?

M. Ponsignon ajoute qu'il faudrait voir avec les opérateurs pour mener une politique intéressante.

#### **4) Gestion des déchets :**

- **Opération Composteurs :**

Mme Warnier présente l'opération composteur qui se déroule actuellement sur le territoire.

<b>Modèle COMPOSTEURS</b>	<b>Qté</b>	<b>Prix unit. Achat HT</b>	<b>Prix de vente</b>
Gardigame 800 L (bois)	50	67.30 €	30.00 €
Green line 450 L (plastique)	50	43.00 €	20.00 €
Green line 600 L (plastique)	50	52.00 €	25.00 €
Bio seaux 7 L	150	1,95 €	offert

Etat des réservations au 18 /10/2012

Bois 800 L : 40 réservés ; reste 10

Plastique 600 L : 18 réservés ; reste 32

Plastique 450 L : 7 réservés, reste 44

Lors du Marché d'Argonne du 06/10/2012, l'opération composteurs a été présentée. Une première distribution aura lieu le samedi 20/10/2012 de 10h à 12h.

- **Désordre déchetterie : tribunal administratif et cabinet avocat GASSE :**

A la suite de la procédure contentieuse auprès du tribunal administratif de Nancy, un avis favorable à la CCCA a été rendu fixant à plus de 166 000€ le montant des indemnités sous réserve que les parties adverses n'interjettent appel.



## 5) Administration et finances :

- **Admission en non valeur :**

Suite à la demande du centre des finances publiques, Mme Aimont présente les créances irrécouvrables, pour le budget ordures ménagères :

Motif		2009	2010	2011	TOTAL
2 pièces	Surendettement et effacement suite décès		164.00€	164.00€	328.00€
1 pièce	NPAI poursuites infructueuses	82.00€			82.00€
1 pièce	Surendettement PRP			86.00€	86.00€
2 pièces	Surendettement PRP		9.47€	68.34€	77.81€
1 pièce	Surendettement PRP			173.34€	173.34€
1 pièce	Surendettement PRP		82.00€		82.00€
TOTAL		82.00€	255.47€	491.68€	829.15€

**Délibération : D'accepter les admissions en non valeur susmentionnées, D'autoriser le Président à signer tout document en lien avec ce dossier :**

**Vote : Unanimité**

- **Modification de la délibération 23/04/1997 – durées d'amortissement subventions :**

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante sur proposition du Président, à l'exception :

- des frais d'études, élaboration, modification et révision des documents d'urbanisme, obligatoirement amortis sur une durée de 10 ans
- des frais d'études non suivies de réalisation, obligatoirement amortis sur une durée de 5 ans,

Pour les autres immobilisations, Monsieur le Président rappelle les durées d'amortissement décidées antérieurement:

<b>Immobilisations</b>	
Logiciel	2 ans
Voiture	7 ans
Camion et véhicule industriel	8 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel classique	6 ans
Installation et appareil de chauffage	15 ans
Equipement garages et ateliers	10 ans
Equipement des cuisines	10 ans
Equipement sportif	15 ans
Installation de voirie	25 ans
Plantation	15 ans
Autre agencement et aménagement de terrain	15 ans





Bâtiment léger, abris	15 ans
Agencement et aménagement de bâtiment, installation électrique et téléphonie	15 ans
Bâtiments scolaires et annexes	25 ans

Il indique qu'il convient de compléter les durées d'amortissements des subventions d'équipement en distinguant les bénéficiaires :

- Bénéficiaires de droit privé : 5 ans
- Bénéficiaires de droit public : 15 ans

**Délibération : D'adopter les durées d'amortissement indiquées ci-dessus, D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier :**

**Vote : Unanimité**

- **Noël des agents :**

Mme Aimont présente le dispositif de chèques cadeaux. Dans le cadre de la politique de prestation sociale de la communauté de communes, des chèques cadeaux destinés au Noël des agents seraient attribués dans les conditions suivantes :

Adhésion au dispositif « CA DO chèque » de la poste (frais de prestation de 17 € ttc en sus) sous la forme de chèques (hors rayon alimentation et carburant selon la législation en vigueur) d'une valeur de 10 € et 15 €.

Attribution aux agents titulaires et non titulaires en position d'activité (liste des effectifs présents à la date du 30/10).

Montant maximum par agents :

- 55 € pour un temps de travail hebdomadaire inférieur ou égal à 17.50/35<sup>ème</sup>
- 110 € pour un temps de travail hebdomadaire supérieur à 17.50/35<sup>ème</sup>

**Délibération : D'approuver la mise en place des chèques cadeaux dans les conditions énoncées, D'autoriser le Président à signer tout document en lien avec ce dossier :**

**Vote : Unanimité**

- **Ouverture et transfert de crédit**

Mme Aimont énonce les différentes ouvertures et transferts de crédit nécessaires.

COMPTES	DEPENSES	RECETTES
73923	900€	
73111		900€

**Délibération : D'accepter les ouvertures et transferts de crédits susmentionnés :**

**Vote : Unanimité**

- **Ouverture de postes :**

Mme Aimont présente les suppressions et les créations de postes qui prendront effet à partir du 1<sup>er</sup> Novembre 2012 suite à l'avis favorable émis par le Comité Technique paritaire en date du 27/09/2012 pour la réorganisation des services aux familles (RAM, ALSH, Accueil du mercredi, restauration scolaire) et pour les modifications de durée hebdomadaire de service dans les conditions ci-dessous :



GRADE	Suppression	Création	Date d'effet
Adjoint animation 2ème classe	17.50/35ème	22.05/35ème	01/11/2012
Adjoint animation 1ère classe	25.03/35ème	30.45/35ème	01/11/2012
Adjoint animation 1ère classe	19.86/35ème	27.08/35ème	01/11/2012
Adjoint technique 2ème classe	20.17/35ème	7.35/35ème	01/11/2012

Et la création du poste suivant

GRADE	Création	Date d'effet
Adjoint technique 2ème classe	11.32/35ème	01/11/2012

**Délibération : D'accepter les créations et suppressions de postes susmentionnées, D'autoriser le Président à signer tout document en lien avec ce dossier :**

**Vote : Unanimité**

• **Modification du Régime Indemnitaires :**

Le Président présente les propositions de changement du régime indemnitaire et les éléments qui pourraient être mis en place pour les agents de la Codecom.

Le personnel serait convié à une réunion pour les informer des nouvelles modalités du régime indemnitaire.

Le Président propose :

- d'instituer le régime indemnitaire au bénéfice : des fonctionnaires stagiaires et titulaires, des non titulaires recrutés pour une période de 3 mois minimum, des auxiliaires amenés à assurer le remplacement des personnes titulaires pour une durée au moins égale à 3 mois consécutifs dans l'année.
- Propose la mise en place d'une prime de base « IAT » pour les filières et tous les grades cités précédemment, avec un versement annuel de la prime sur la paie de décembre ; pour l'année 2012, la prime calculée sur la base de 12 mois écoulés fera l'objet d'un versement unique en décembre, sauf pour les agents ayant bénéficié d'un régime indemnitaire antérieurs continuent de s'appliquer aux grades concernés ; à compter de 2013, les agents dont le montant de prime annuel N-1 est supérieur ou égal à 900 € percevront leur prime par fraction mensuelle (12ème) à titre provisoire jusqu'au nouveau calcul.
- Propose la mise en place d'une prime de base « PSR » avec un versement annuel unique à compter de décembre 2012.
- Propose la mise en place d'une prime de base « PFR » avec un versement mensuel de la prime « part fonction » et tout ou partie de la « part résultats » pourra être attribuée au titre d'une année sous la forme d'un versement exceptionnel pouvant intervenir une ou deux fois par an et non reconductible automatiquement d'une année sur l'autre, à compter de janvier 2013, jusqu'à cette date les régimes indemnitaires antérieurs continuent de s'appliquer aux grades concernés.
- Propose la mise en place d'une prime d'encadrement et de responsabilités – base « IEMP » à compter de décembre 2012 dans les conditions énoncées précédemment, avec un versement mensuel de la prime ; jusqu'à cette date, les régimes indemnitaires continuent de s'appliquer aux grades concernés.
- Propose la mise en place d'une prime assistant conseiller de prévention de 300 € versées sur la paie de décembre à compter de 2013.
- Propose que le régime indemnitaire soit proratisé au temps de travail indiqué sur le dernier arrêté au 1<sup>er</sup> novembre (temps non complet, temps partiel) dans les mêmes conditions que le traitement, et à date d'arrivée dans la collectivité pour les agents nouvellement recrutés,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 012
- Dit que les primes et indemnités suivront toutes revalorisations ultérieures en application des majorations fixées par les textes et publiées au Journal Officiel



- Dit que les crédits afférents au crédit global de chaque prime , déterminées par grade, seront modifiés en fonction de l'évolution du tableau des effectifs, sans nouvelle délibération ( hormis de nature budgétaire)
- Dit que le régime indemnitaire pourra être réduit selon les conditions énoncées précédemment pour chacune des primes instaurées.
- Dit que cette délibération annule et remplace les délibérations antérieures relatives au régime indemnitaire en fonction des dates de mise en application indiquées.
- Dit que cette délibération complète les délibérations instaurant les indemnités de déplacement, de régisseurs, d'astreintes.
- Dit que les attributions individuelles feront l'objet d'un arrêté, sauf pour les IHTS.

**Délibération : D'adopter les modalités ainsi proposées, D'autoriser le Président à signer tout document en lien avec ce dossier:**

**Vote : Unanimité**

• **Tableau des effectifs - Organisation des services :**

Mme Aimont fait part au conseil communautaire des modifications à apporter au tableau des effectifs, suite à l'avis favorable du CTP du 27/09/2012, et le président propose aux membres de valider le tableau :

GRADE	Effectifs	Temps travail hebdo au <b>01/11/2012</b>	ETP
Adjoint administratif 1ère classe	2	35,00	2,00
Adjoint administratif 2ème classe	1	35,00	1,00
Adjoint administratif principal 2ème classe	1	32,00	0,91
Adjoint animation 1ère classe	1	30,45	0,87
Adjoint animation 1ère classe	1	27,08	0,77
Adjoint animation 2ème classe	1	28,60	0,82
Adjoint animation 2ème classe	1	23,49	0,67
Adjoint animation 2ème classe	1	20,40	0,58
Adjoint animation 2ème classe	1	22,05	0,63
Adjoint animation 2ème classe	1	17,50	0,50
Adjoint animation 2ème classe	1	7,88	0,23
Adjoint animation 2ème classe	1	6,83	0,20
Adjoint animation 2ème classe	1	6,30	0,18
Adjoint animation 2ème classe	1	6,27	0,18
Adjoint technique 2ème classe	3	35,00	3,00
Adjoint technique 2ème classe	1	12,29	0,35
Adjoint technique 2ème classe	1	11,32	0,32
Adjoint technique 2ème classe	1	7,55	0,22
Adjoint technique 2ème classe	1	7,35	0,21
Adjoint technique 2ème classe	1	5,68	0,16
Adjoint technique 2ème classe	1	3,14	0,09
Agent spécialisé école maternelle 1ère classe	1	33,40	0,95
Agent spécialisé principal école maternelle 2ème classe	1	32,50	0,93
Agent spécialisé principal école maternelle 2ème classe	1	30,64	0,88
Agent spécialisé principal école maternelle 2ème classe	1	28,48	0,81
Agent spécialisé principal école maternelle 2ème classe	1	25,88	0,74
Animateur	1	35,00	1,00
Attaché territorial	1	35,00	1,00
Technicien	1	35,00	1,00
<b>Total</b>	<b>32</b>		<b>21.20</b>



Mme Aimont présente ensuite l'organisation des services, suite à l'avis favorable du CTP du 27/09/2012, et le président propose aux membres de la valider.

**Délibération : De valider le tableau des effectifs, de valider l'organisation des services, D'autoriser le Président à signer tout document en lien avec ce dossier (organigramme en annexe) :**

**Vote : Unanimité**

#### **6) Habitat :**

- **Subventions façades à M. MAZUET Frédéric et M. BOUSSELET René :**

Mme Elkaim propose aux délégués communautaires de statuer sur le versement de deux aides à la rénovation de façades privées, dans le cadre du programme 2008 et 2010, mené en partenariat avec le Conseil Général de la Meuse pour le programme 2008 et avec le Conseil Régional de Lorraine pour le programme 2010. Les deux propriétaires ont achevé leurs travaux et ont fourni les pièces justificatives.

Demandeur	M. BOUSSELET René
Localisation du projet	2 rue Basse 55120 Rarécourt
Montant des travaux TTC	7 559,62 €
Dépense subventionnable	4 100,00 €
Taux d'intervention	25%
Subvention	1 025,00 €
Dont CODECOM	512,50 €
Dont Conseil Régional 2010	512,50 €

Demandeur	M. MAZUET Frédéric
Localisation du projet	19 Route Nationale de Vraincourt 55120 Clermont en Argonne
Montant des travaux TTC	6 086,16 €
Dépense subventionnable	3 660 €
Taux d'intervention	25%
Subvention	915 €
Dont CODECOM	457,50 €
Dont Conseil général 2008	457,50 €

**Délibération : D'autoriser le versement de la subvention classique d'aide à la rénovation de façade, en partenariat avec le Conseil Général de la Meuse à M. MAZUET :**

**D'autoriser le versement de la subvention classique d'aide à la rénovation de façade, en partenariat avec le Conseil Régional de Lorraine à M. BOUSSELET :**

**Vote : Unanimité**

#### **7) Voirie :**

- **Programme 2012 – lancement travaux 2012 :**

M. Lhuillier vice Président en charge de la compétence voirie, explique l'état d'avancement du programme de travaux de voirie pour 2012

Le renforcement de bordures et le gravillonnage bi couches des rues suivantes ont été réalisés :

- Route de BROCCOURT à JUBECOURT



- Virage de la route de RECICOURT à BRABANT route d'AUBREVILLE à LOCHERES
- Route de NEUVILLY à la ferme d'ABANCOURT
- VC de FUTEAU à BELLEFONTAINE
- Petite place au NEUFOR ...20 M2
- Chemin de la NOUE à les ISLETTES

Des chemins se sont effondrés de LACHALADE (rue du Caurier) hormis la route de Chevie oubliée à la passation du marché. Ont été réalisées les routes de Neuville, rue de la Meunière, rue du Général Rouyer

Les abords de la grande Halle des sports à Clermont , la rue Belair, et les autres routes d'Auzéville prévues au cimetière , bordures rue de la vieille ville, rue Jean Baptiste Gillant (partie), fissures rue du moulin.

Gravillonnage bi couches des rues suivantes ont été réalisés :

- Rue Bel air à Neuville
- Rue du Gué au Claon
- Rue de la fontaine au Claon
- VC du pont des Anes (partiel au Neufour)
- VC de Futeau à Bellefontaine (partiel)

Il reste les travaux à Dombasle, Jouy et Jubécourt (rue du moulin).

M. Lhuillier interroge les délégués quant à la qualité des travaux réalisés.

M. Collinet explique que sur la route de Lochères, les gravillons étaient dangereux et que l'entreprise est venue balayer assez tardivement. Même constat pour M. Dequenne, pour la commune du Claon.

M. Lhuillier répond que la question et les remarques avaient été faites à M Hacquin, travaillant pour l'entreprise Marchand et que les gravillons doivent s'être agglomérés entre eux pour que le bi couche soit efficace. C'est pourquoi on ne peut balayer le jour même ou les jours suivants, il faut attendre quelques jours pour le faire.

Concernant les besoins particuliers en sel des communes. La commande sera passée la semaine prochaine prenant en compte les besoins de chacun.

M. Furaux, maire de Brabant demande qu'une solution soit trouvée pour la route d'Auzéville à Brabant fréquentée par des camions à fort tonnage. Les campings cars sont également concernés.

M Lhuillier précise que le problème est le même pour les ponts à Brabant et qu'il faut là aussi prendre une décision pour éviter que les camions ne se retrouvent bloqués au milieu. Seules les communes peuvent au titre du pouvoir de police prendre une délibération.

- **Convention prestation hivernale (Perotin) :**

M Lhuillier informe l'assemblée que les tarifs des prestations de l'entreprise Perotin pour le salage déneigement sont les mêmes que l'année précédente soit 110 € l'heure d'intervention ; 30 € supplémentaires pour les heures de nuit.

**Délibération : Renouveler la convention avec SARL Perotin afin d'assurer le salage déneigement des routes de compétences intercommunales, Autoriser le Président à signer tous documents en lien avec ce dossier :**

**Vote : Unanimité**

- **Alerte météo SANEF et Prix de la tonne de sel :**

M Lhuillier annonce que la Sanef propose pour 2012-2013 un tarif plus élevé pour la prestation alerte météo. Ce tarif est de 280 € HT contre 250 € HT l'année passée. M. Lhuillier souhaite négocier le prix avec la Sanef.



La tonne de sel à la Sanef est pour 2012-2013 à 80,68 € HT soit 15 % plus chère que l'année précédente. M Lhuillier négociera ce tarif.

**Délibération : Approuver, par principe l'utilisation de l'alerte météo et du sel de la Sanef, Autoriser le Président à signer tous documents en lien avec ce dossier.**

**Vote : Unanimité**

### 8) Communication :

- **Lauréats du concours photo 2012 :**

M LOUIS , Vice Président en charge de la Communication fait un rappel du concours photo qui a été organisé du 1<sup>er</sup> juin au 14 septembre sur le thème des animaux et l'Argonne. Deux catégories : « scolaires » de 5 à 16 ans et « adultes » pour les plus de 16 ans.

Le Président donne une explication quant au lot de la TV LED. Suite à une commande importante de produits d'entretien, la TV a été offerte par le fournisseur, la mettre en lot pour le concours photo semble être la meilleure solution puisque les écoles sont toutes dotées de tableaux numériques et qu'aucune autre structure n'avait besoin de ce type d'appareil.

M LOUIS rappelle le classement final, suite au jury qui s'est tenu lors de la commission communication du 16 septembre 2012.

#### **Adultes**

1er	BADONNEL	Alain	Photo "Quand l'appétit va tout va"	18,54
2ème	FREY	Charline	Photo 2 "Casse-noisette"	17,18
3ème	EMBRY	Mikael	Photo 3 "Embouteillage argonnais"	17
4ème	LAFLOTTE	Gilles	Photo 1 "Ecllosion de poules d'eau sur l'Aire"	16,9
5ème	BARGES	Jeanne	Photo 3 "Doux à l'intérieur, piquant à l'extérieur"	16,45
6ème	BAUDOIN	Anne	Photo 2 "Papillon dans les blés"	16,36
7ème	RAUSSIN	Jéréemie	Photo 3 "Grouillez vous les frangins j'ai flairé la piste de maman"	16,09
8ème	SOUFFIR	Thierry	Photo 1 "Cheveaux de feu"	16
8ème ex aequo	JEANTILS	Marie-José	Photo 3 "Amour en cave"	16
9ème	VACHER	Annie	Photo 2 "Brocard viaudant"	15,45
10ème	MICHEL	Nicolas	Photo 1 "L'effet papillon"	15,36
11ème	LOBIDEL	Daniel	Photo 2 "Un petit golden et une vache s'aimaient d'amour tendre"	15,18
12ème	BARGES	Chantal	Photo 3 "Effet miroir"	15,09
13ème	LEBRUN	Michel	Photo 3 "Tisseuse d'Argonne"	14,81
14ème	PONSIGNON	Alexandra	Photo 2 "Félin argonnais"	14,63
15ème	BAUDOIN	Monique	Photo 2 "Qui s'y frotte s'y pique"	14,54
16ème	MARTIN	Céline	Photo 1 "Quiétude argonnaise"	14,45
17ème	MAHN	Cyril	Photo 1 "Sortie entre frères"	14,09

#### **Enfants/Scolaires**

1er	DARTEVELLE	Lorène	Photo 2 "Madame la libellule" Aubréville	17,18
2ème	PONSIGNON	Lou	Photo 2 "Chat peau'd'paille" Le Neufour	16,9
3ème	LAVIGNE	Manon	Photo 3 "un bébé lièvre en promenade" Dombasle	16,27
4ème	JADOUL	Mathilde	Photo 1 "Invitée surprise sur ma terrasse" Clermont	15,63
5ème	JADOUL	Romain	Photo 2 "Z'avez pas vu Bambi" Clermont	15
6ème	JEANMAIRE	Alexis	Photo 1 "Heureux" Clermont	14,72



- **Centre Argonne Infos n° 18 :**

M. LOUIS Vice Président en charge de la Communication fait un rappel concernant le Centre Argonne N° 17 et questionne les délégués quant à la qualité de la distribution.

L'édition N° 18, paraîtra courant décembre 2012, avec au sommaire:

- Edito du Président
- Point sur les travaux de la Micro Crèche de Clermont en Argonne
- Information sur le SPANC et retours sur les diagnostics
- Lauréats du concours photo 2012
- Article sur le tri des déchets
- Article sur un des villages de la Codecom
- Article sur les délégués communautaires de Jouy en Argonne
- Retour en image sur les travaux de voirie

### **9) Rivières :**

- **Étude sur les ressources aquifères du territoire :**

Le Président explique que les problèmes d'eau potable sont récurrents sur la commune de Lachalade. Dans le but de trouver une solution, une réunion associant le Conseil général, l'Agence Régionale de Santé, l'Agence de l'eau et la DDCSPP a permis de déterminer le besoin d'une étude de la ressource aquifère de la commune.

Il a été convenu que cette étude ne pouvait s'inscrire dans le périmètre réduit de la commune mais dans celui du territoire de la communauté de communes ce qui permettrait un financement par les différents partenaires.

**Délibération : D'approuver le lancement de l'Etude sur les ressources aquifères sur le territoire du Centre Argonne, D'autoriser le Président à signer tous documents en lien avec ce dossier**

**Vote : Unanimité**

- **SM3A – appel d'offres travaux première tranche :**

M. Jeannesson, Vice-président en charge de la compétence habitat et rivières, informe de l'avancée des travaux « 1<sup>ère</sup> tranche » que mènent le SM3A. Après avoir reçu la DIG, le marché de travaux a été lancé. Cette 1<sup>ère</sup> tranche concerne la Codecom entre Aire et Meuse pour la partie amont de l'Aire et la Codecom Montfaucon Varennes pour la partie aval. Lors de la CAO, l'entreprise « Les Chantiers du Barrois » a été retenue pour un total de 282 825 € HT. Les travaux débuteront à la mi-novembre pour une durée maximum de 15 mois, si les conditions climatiques le permettent. La 2<sup>ème</sup> tranche l'année prochaine concernera le territoire de la Codecom Centre Argonne.

- **Biesme : travaux 3<sup>ème</sup> tranche**

M Jeannesson présente la 3<sup>ème</sup> tranche de travaux sur la Biesme. Une réunion publique a eu lieu à Futeau pour expliquer à la population le projet. 7888 mètres dont 5014 en amont des Islettes et 1674 sur le ruisseau de Beauchamps sur la commune des Islettes vont être concernés par les travaux, pour un montant de 29 182,40 € HT dont 40 % financés par l'Agence Seine Normandie, 25 % par l'Entente Oise-Aisnes, 15 % par le C.G 55, le solde est à la charge de la Codecom Centre Argonne et du SMAVAS. Les travaux débuteront la semaine 44 pour une durée de 10 semaines.

Le CPIE est intervenu avec des étudiants de l'IUT de Nancy pour nettoyer le cours d'eau, en utilisant des techniques végétales, dans le cadre de la convention validée en conseil communautaire.



- **SPANC diagnostic contrôle et réponse Préfecture sur subvention exceptionnelle :**

M. Jeannesson présente la situation actuelle des diagnostics SPANC.

Depuis l'été 2012, les diagnostics SPANC ont commencé sur les communes de la Codecom : Neuville, Dombasle, Aubréville, Rarécourt. Ils sont précédés d'une réunion publique permettant d'informer la population des objectifs de ces diagnostics. Des retards ont été observés de la part des élus sur les diagnostics que doit effectuer la société G2C, il leur a été demandé de rattraper ce retard.

Le Président expose ensuite la réponse faite par la Préfecture concernant la subvention communale des diagnostics SPANC, en ajoutant que le CCAS des communes pourrait prendre en charge la part résiduelle pour des personnes précises et non pour tous les habitants.

La part résiduelle du montant de diagnostic est de 60 € TTC, restant à la charge du propriétaire.

Ce tarif est déjà subventionné par les Agences de l'Eau.

Pour rappel, les communes ont délégués la compétence SPANC à la Codecom (établissement public) qui l'a elle aussi déléguée au Syndicat Germain Guerard.

Des communes ont souhaité subventionner la moitié des 60 € restant à la charge des habitants.

Le Syndicat mixte Germain Guerard a sollicité l'avis de la Préfecture quant à la légalité de ce subventionnement.

Voici la réponse de la Préfecture :

- les communes ont transféré la compétence SPANC à la Codecom et celle-ci l'a transférée au syndicat
- des lors, celles-ci ne peuvent intervenir dans ce domaine, relevant de la compétence d'une autre personne publique ; elles ne peuvent accorder des aides que dans le cadre de leurs compétences.
- D'autre part, le versement d'un soutien financier doit être justifié par un intérêt public local, or dans le cas présent, une telle aide semblerait plutôt relever d'un intérêt privé.
- Ainsi la décision de subventionner le montant restant à la charge des habitants, est réputée illégale. Les délibérations prises par les communes désireuses de subventionner les diagnostics devront être annulées.

M. Régnier, intervient en expliquant que la chose était possible et qu'il s'agit peut être d'un problème de formulation.

M. Challan Belval explique que cela aurait pu inciter les gens à mieux accepter ces diagnostics. Il souligne aussi que des problèmes d'adresses sur la commune d'Aubréville ont été observés.

### **10 ) Questions diverses :**

- **Etude Stratorial Finances présentation le 13/11/2012 :**

Le Président annonce à l'assemblée que le cabinet Stratorial Finances présentera l'étude menée sur la refonte de la carte intercommunale le 13 Novembre à 14 h.

Mme Briolet revient sur la déchetterie de Clermont et demande à quoi sera destiné l'argent qui sera versé au titre des indemnités. Le Président répond que ce n'est qu'un montant estimatif et qu'il permettrait une vision différente de la déchetterie. Mais les délais sont assez longs pour obtenir les sommes indiquées dans le jugement, environ 24 mois.

Mme Masi présente l'association Scènes et Territoires et dresse un rapide bilan des activités 2012, menées avec l'école maternelle de Clermont. Pour 2013 est envisagé de faire venir un multi instrumentaliste qui proposerait des ateliers sur la musique.

M. Fourmet sollicite la parole pour exposer le cas du clocher de Récicourt. D'importants travaux de réfection de la toiture du clocher ont été décidés par les élus de la commune. Cependant, au fur et à mesure de l'avancée des travaux, de nouveaux problèmes sont apparus entraînant une





hausse du montant des travaux. Afin de faire face à cette augmentation, la commune a décidé de faire appel à la Fondation du patrimoine pour obtenir des financements complémentaires à ceux déjà obtenus (conseil général et réserve parlementaire). M. Fourmet informe les délégués que la contrepartie de l'intervention de la Fondation du patrimoine est un appel de fonds auprès de donateurs privés.

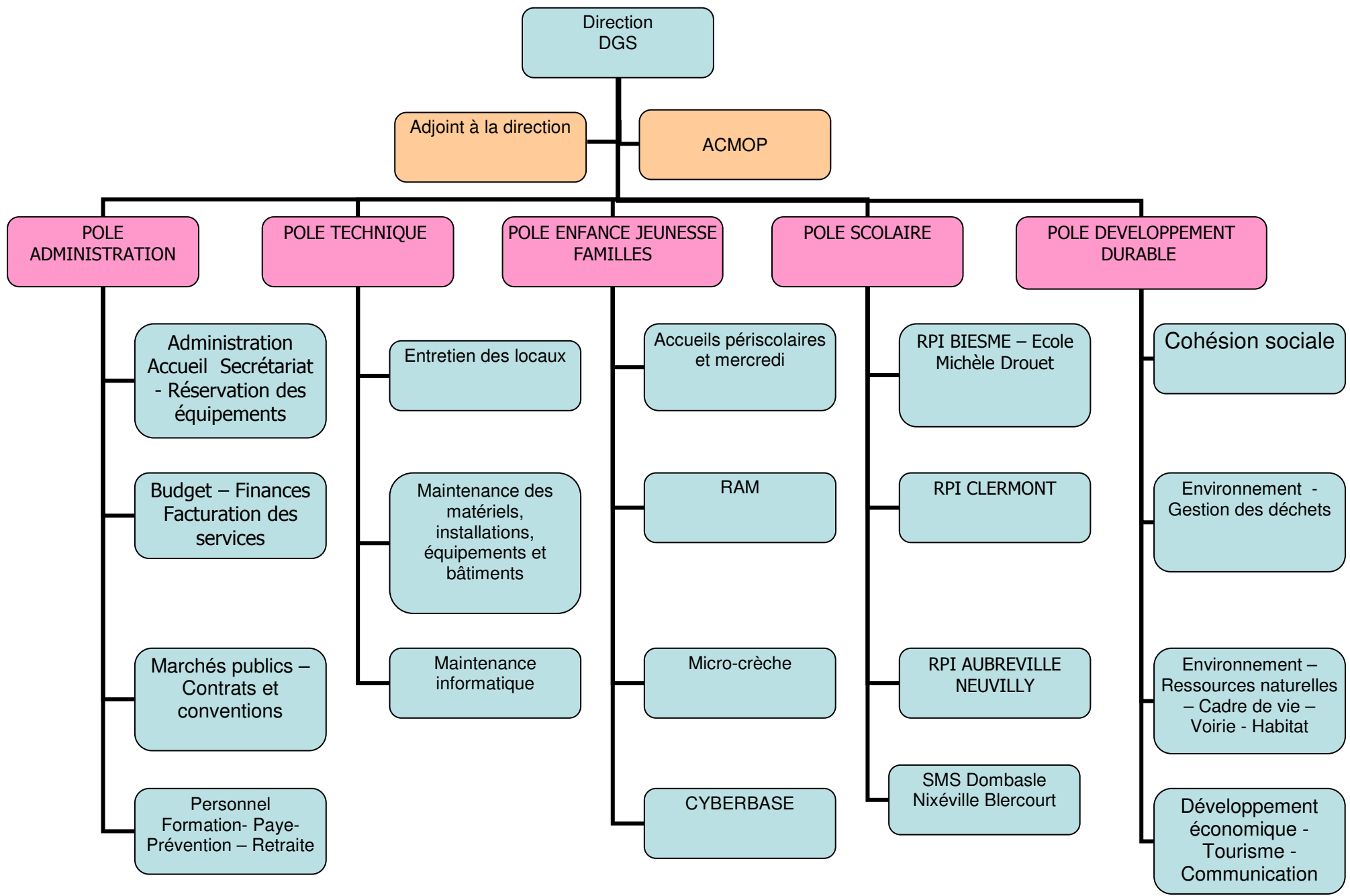
Mr le Président remercie les élus pour leur présence et clôt la séance à 21 h 45.

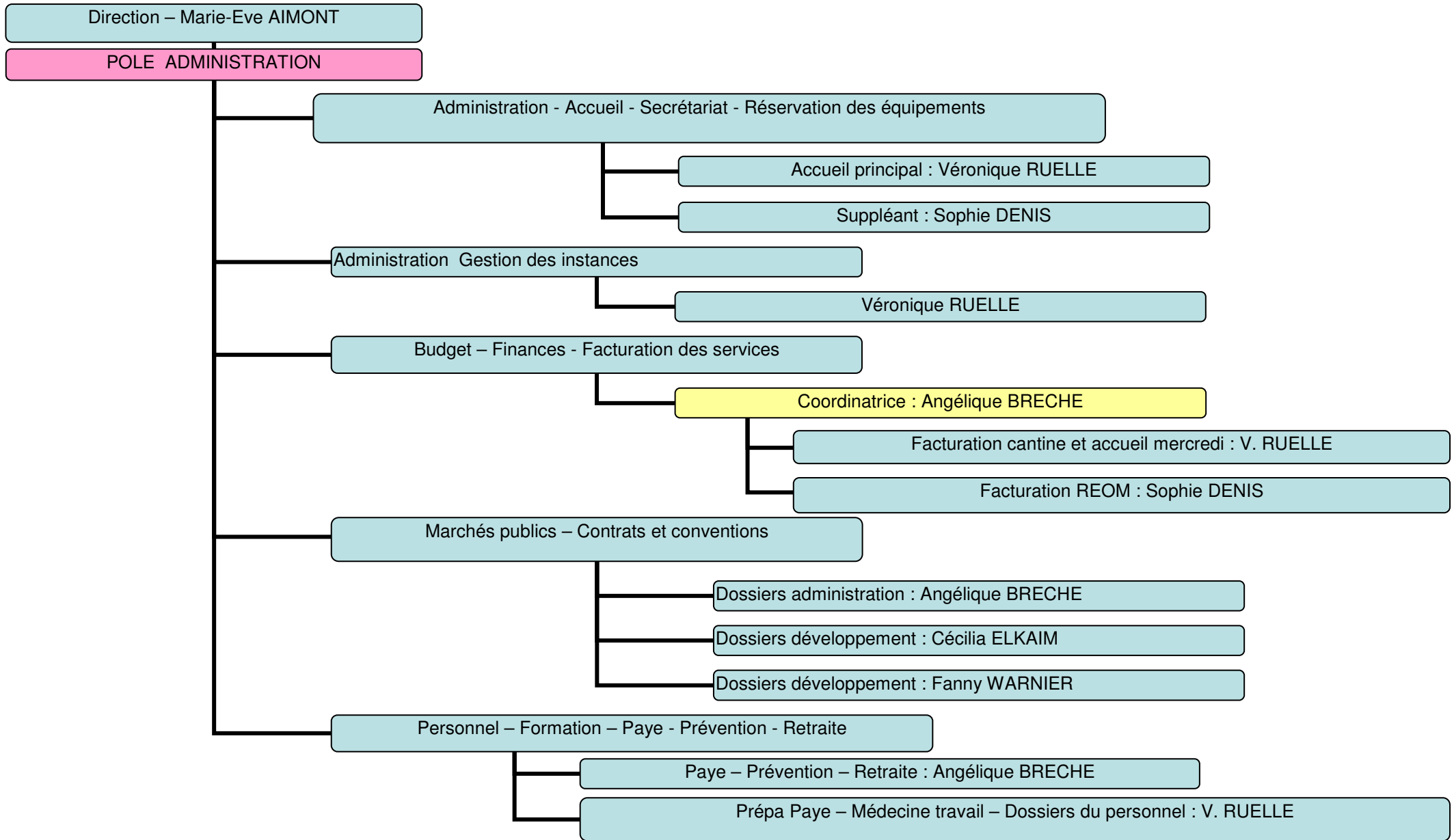
Bon pour diffusion  
A Clermont en Argonne

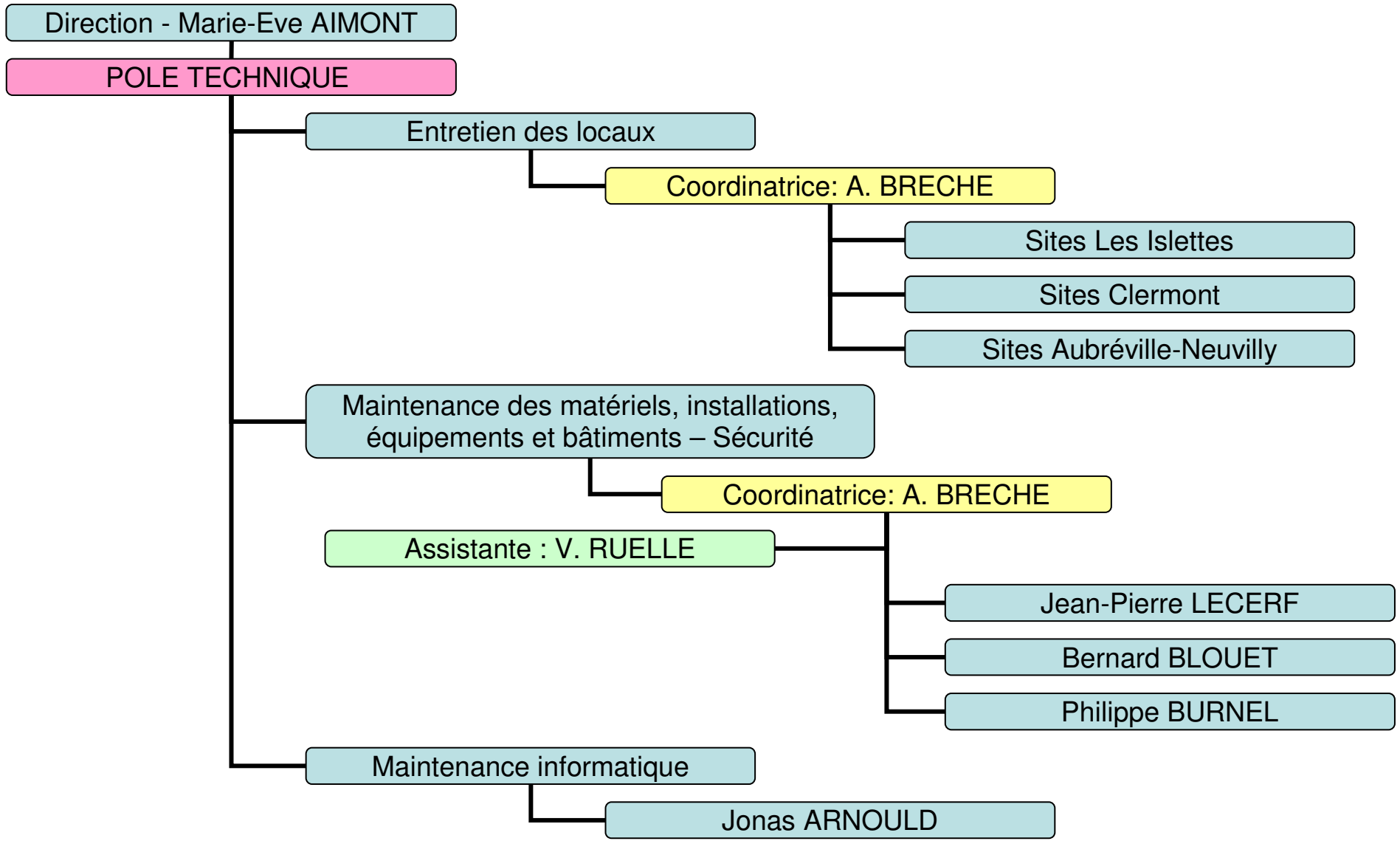
Le Président  
Dominique DURAND

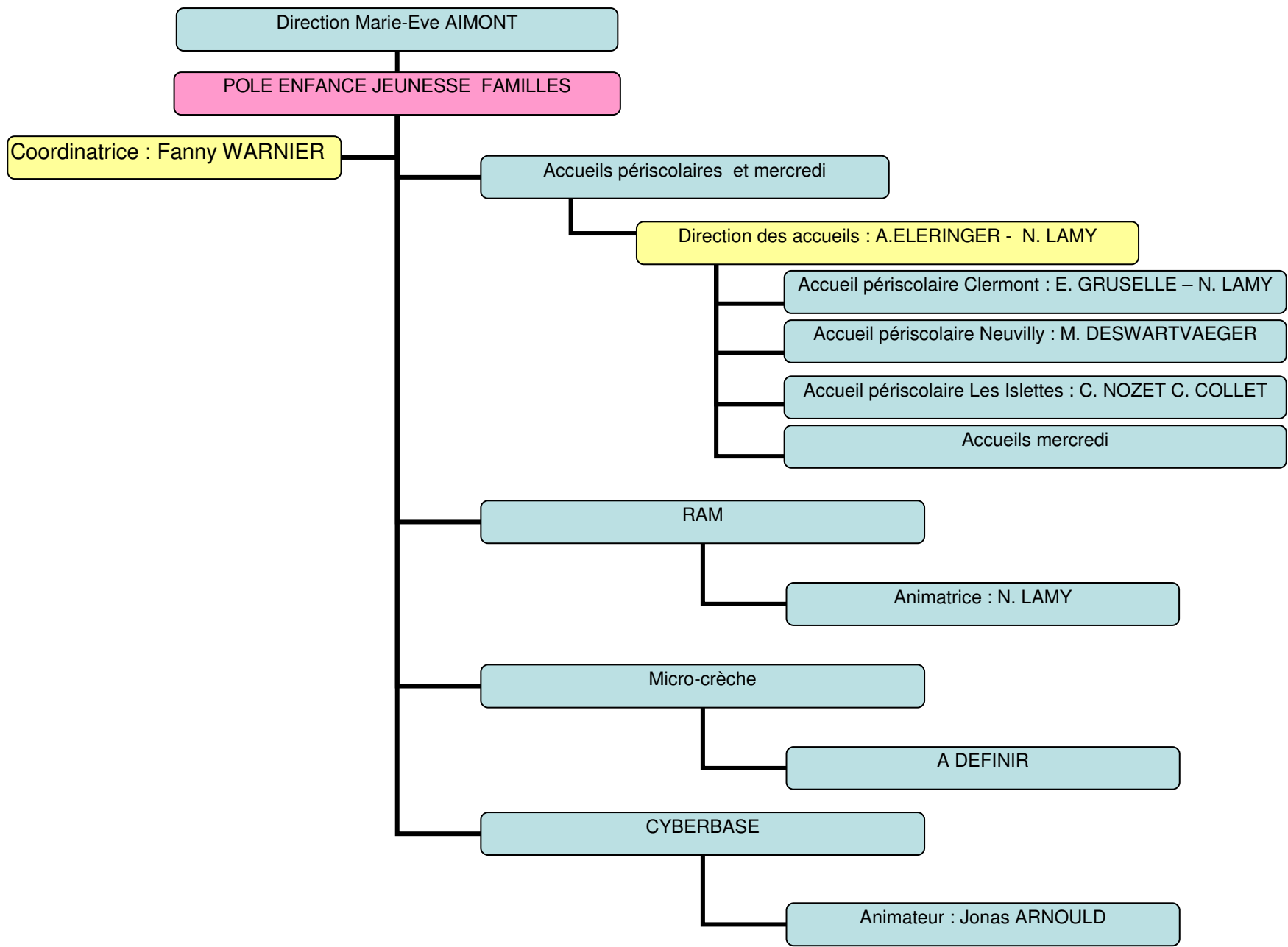
ORGANIGRAMME DES SERVICES DE LA COMMUNAUTE  
DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE

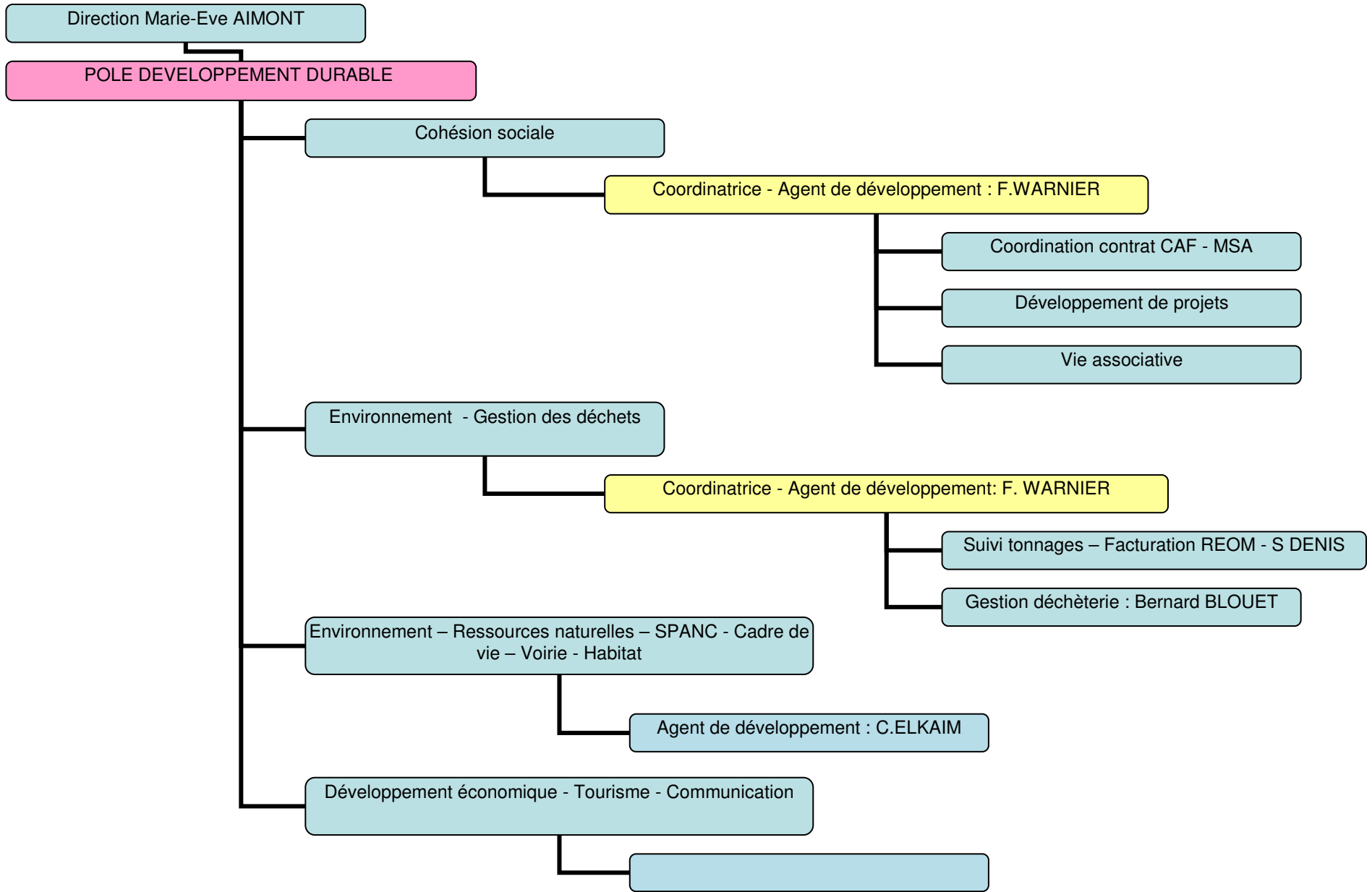
2012







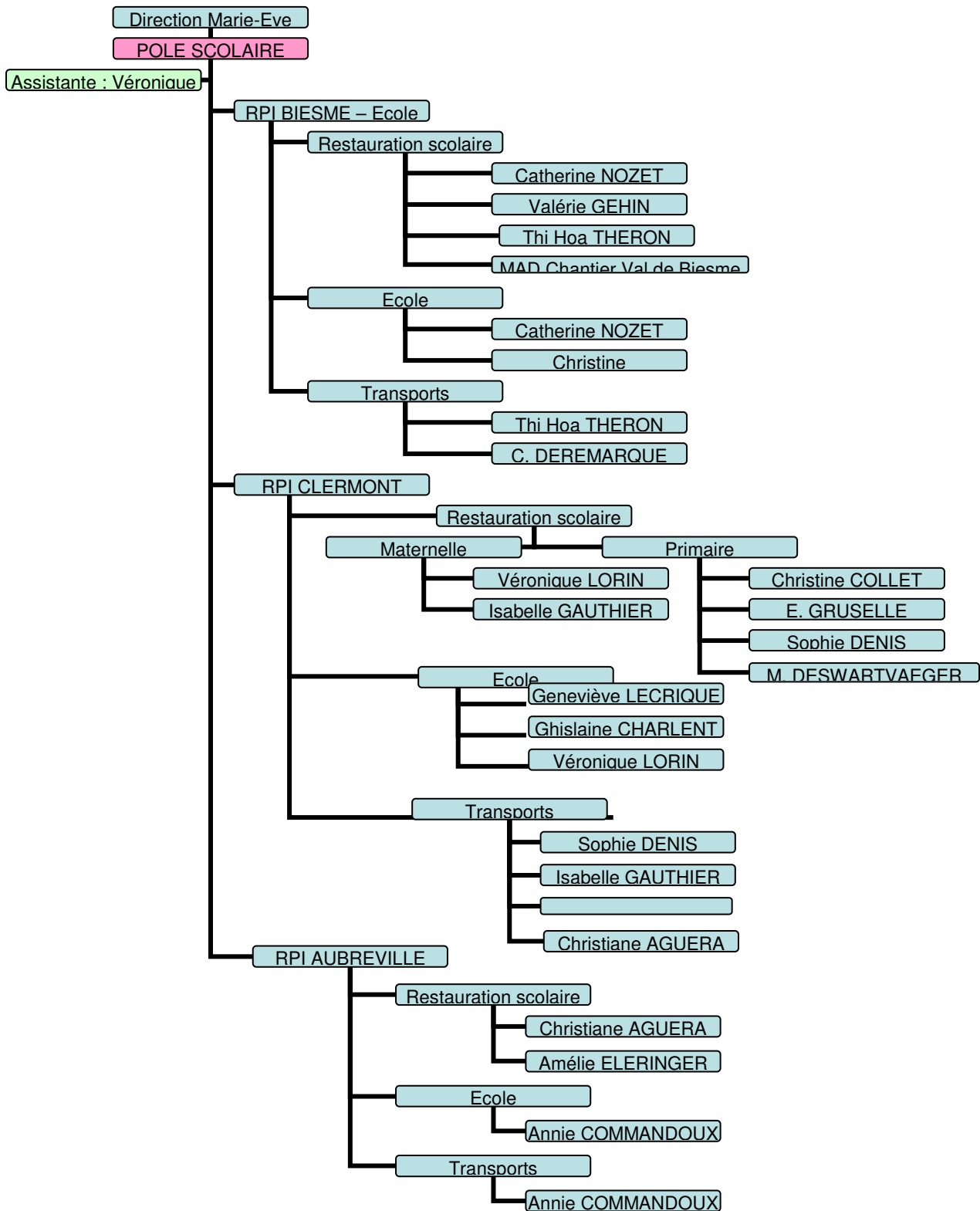






DEPARTEMENT DE LA MEUSE  
Arrondissement de Verdun

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE



Aubréville

Brabant en Argonne

Brocourt en Argonne

Le Claon

Clermont en Argonne

Dombasle en Argonne

Froidos

Futeau

Les Islettes

Jouy en Argonne

Lachalade

Le Neufour

Neuvilly en Argonne

Rarécourt

Récicourt